COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **DENT'ELITE**
Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Adresse : Grand'Place N° : 21 Boîte :
Code postal : 1435 Commune : Mont-Saint-Guibert
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Brabant wallon
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0707.877.096

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 08-10-2018

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 30-12-2022

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-07-2021 au 30-06-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-07-2020 au 30-06-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.1.1, M-app 6.1.3, M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Chavée Patrick
Grand Place 21
1435 Mont-Saint-Guibert
BELGIQUE
Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**69.345**	**65.703**
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	**69.345**	**65.703**
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	66.806	60.401
Mobilier et matériel roulant		24	85	169
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	2.454	5.133
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**115.364**	**149.856**
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	**17.117**	**27.170**
Stocks		30/36	17.117	27.170
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**3.951**	**3.458**
Créances commerciales		40	1.846	3.458
Autres créances		41	2.106	
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	**68.408**	**105.042**
Comptes de régularisation		490/1	**25.888**	**14.185**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**184.709**	**215.560**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**46.282**	**21.920**
Apport		10/11	**18.600**	**18.600**
Disponible		110		
Indisponible		111	18.600	18.600
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	**1.860**	**1.860**
Réserves indisponibles		130/1	1.860	1.860
Réserves statutairement indisponibles		1311	1.860	1.860
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	**25.822**	**1.460**
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**138.427**	**193.640**
Dettes à plus d'un an		17	**68.018**	**62.828**
Dettes financières		170/4	68.018	62.828
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	68.018	62.828
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	**53.834**	**75.325**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	18.200	12.756
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	4.104	33.172
Fournisseurs		440/4	4.104	33.172
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	31.529	28.921
Impôts		450/3	16.050	11.962
Rémunérations et charges sociales		454/9	15.479	16.959
Autres dettes		47/48		476
Comptes de régularisation		492/3	**16.575**	**55.487**
TOTAL DU PASSIF		10/49	**184.709**	**215.560**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	158.402	128.282
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	98.688	95.271
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	20.356	17.896
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	663	661
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	**38.695**	**14.454**
Produits financiers		75/76B	**0**	**1**
Produits financiers récurrents		75	0	1
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	**6.329**	**7.513**
Charges financières récurrentes		65	6.329	7.513
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	**32.367**	**6.942**
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	**8.005**	**1.947**
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	**24.362**	**4.995**
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	**24.362**	**4.995**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**25.822**	**1.460**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	24.362	4.995
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.460	-3.535
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**25.822**	**1.460**
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	**XXXXXXXXXX**	**154.666**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	27.590	
Cessions et désaffectations		8179	3.630	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	**178.626**	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	**XXXXXXXXXX**	**88.962**
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	20.356	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309	37	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	**109.281**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	**69.345**	

RÈGLES D'ÉVALUATION

DENT'ELITE

Société à Responsabilité Limitée

Grand Place 21
1435 Mont-Saint-Guibert

RPM (Brabant Wallon) 0707.877.096

REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 relatif aux comptes annuels des entreprises.

Les évaluations sont opérées dans une perspective de continuité des activités.

Les règles d'évaluation et leur application sont identiques d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles sont revues et adaptées en cas de modification importante des activités, de la structure du patrimoine ou des circonstances économiques ou technologiques.

Chaque élément du patrimoine fait l'objet d'une évaluation distincte répondant aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Il est tenu compte des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés.
Il est tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits.

A la date de clôture, les éléments du patrimoine libellés en devises étrangères sont convertis en euros, aux derniers cours connus des devises concernées. Les écarts défavorables sont comptabilisés dans les charges tandis que les écarts favorables sont comptabilisés dans les comptes de régularisation.

II. Valeur d'acquisition

Les éléments de l'actif sont évalués à leur valeur d'acquisition (majorée des frais accessoires), de revient ou d'apport. Ils sont portés au bilan pour cette même valeur, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférentes.

III. Amortissements et réductions de valeur

Les éléments de l'actif dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements.

Les amortissements se font au prorata temporis des jours restants à courir entre la date d'acquisition et la date de clôture.

Les amortissements sont pratiqués de manière systématique, indépendamment du résultat de l'exercice.

Les taux d'amortissements pratiqués au sein de l'entreprise sont les suivants :

Catégorie	Méthode	Minimum	Maximum
Immobilisations incorporelles			
Goodwill et clientèle	Linéaire	10%	20%
Frais de recherche et développement	Linéaire	20%	20%
Immobilisations corporelles			
Bâtiment	Linéaire	3%	5%
Installations	Linéaire	10%	20%
Matériel et outillage	Linéaire	10%	20%
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	10%	33%
Matériel informatique	Linéaire	33%	50%
Matériel roulant	Linéaire	20%	33%

En cas de dépréciations plus importantes, des réductions de valeur sont pratiquées. Ces réductions de valeur sont reprises dans la mesure où elles excèdent une estimation actualisée des dépréciations en considération desquelles elles ont été constituées.

IV. Provisions

Les provisions pour risques et charges sont constituées de manière systématique, indépendamment du résultat de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir notamment :

- Des engagements en matière de pension ;
- Des charges de grosses réparations et de gros entretiens ;
- Des risques de pertes ou de charges découlant de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers, d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations, de l'exécution de commandes passées ou reçues, de positions et marchés à terme en devises ou de positions et marchés à terme en marchandises, de garanties techniques attachées aux ventes et prestations déjà effectuées, de litiges en cours, etc. ;
- Des charges découlant d'une obligation environnementale.

Les provisions pour risques et charges sont reprises dans la mesure où elles excèdent une estimation actualisée des risques et charges en considération desquels elles ont été constituées.

V. Plus-values de réévaluation

Les plus-values de réévaluation sont dûment justifiées et elles sont comptabilisées si la durabilité, l'utilité et la rentabilité sont justifiées.

Si les réévaluations portent sur des immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, les valeurs réévaluées font l'objet d'amortissements aux fins d'en répartir la prise en charge sur la durée résiduelle d'utilisation probable des immobilisations.

VI. Règles particulières

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

Immobilisations financières

Les participations et les actions portées sous la rubrique "Immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, portées sous les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Créances

Les créances à plus d'un an et à un an au plus font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Stocks et commandes en cours

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque cette dernière est inférieure.

L'évaluation à la valeur inférieure de marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient.

Les en-cours de fabrication font l'objet de réductions de valeur si leur coût de revient, majoré du montant estimé des coûts y afférents qui doivent encore être exposés, dépasse leur prix de vente net à la date de clôture de l'exercice.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient majoré, compte tenu du degré d'avancement des travaux des fabrications ou des prestations, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain

Les commandes en cours d'exécution font l'objet de réductions de valeur si leur coût de revient, majoré du montant estimé des coûts y afférents qui doivent encore être exposés, dépasse le prix prévu au contrat.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les commandes en cours d'exécution pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les placements de trésorerie et les valeurs disponibles pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

VII. Dispositions finales

Les présentes règles d'évaluation pourront être modifiées. Elles feront alors l'objet d'une nouvelle réunion de l'organe d'administration justifiant les modifications.

Il est renvoyé à l'arrêté royal du 29 avril 2019 pour tout élément qui n'aurait pas fait l'objet d'un examen particulier.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100		4	2,4	2,3
Nombre d'heures effectivement prestées	101		3.212	3.212	3.175
Frais de personnel	102		98.688	98.688	95.271

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105		4	2,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110		4	2,4
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121		4	2,4
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211		4	2,4
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134		3	2
Ouvriers	132		1	0,4
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205			
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	